

Registre in-folio de 492 feuillets ; papier vergé ; filigrane : un raisin alternant avec un cartouche oblong renfermant les initiales C. M. séparées par un cœur. Reliure basane brune.

1686-1688 (30 septembre). — Folio 5 v°. Présentation par Guillemin, « archiatre » des médecins de la cité, et Gascon, doyens des pharmaciens, de la Pharmacopée, dressée à la demande du magistrat. Remerciements du maire ; la Pharmacopée sera imprimée (2 janvier 1686). — Fol. 7. Défense à un boulanger confiseur du duc de Duras de cuire dans les fours du Palais Granvelle, de crainte d'incendie (8 janvier). — Fol. 8 v°. Compte avec les Jésuites : il leur reste dû par la cité 12.023 francs 7 gros. Ce compte est arrêté entre les RR. PP. Benoist Mayaud, recteur du collège, et Claude-Antoine Dorival, administrateur des biens de feu le sieur d'Ancier et des conseil-lers de ville à ce commis. — Fol. 10. Question de la préséance aux assem-blées de l'Hôpital. Le magistrat de la ville accepte que le maire et ses asses-seurs prennent rang après les directeurs ecclésiastiques et les directeurs du Parlement, mais on tiendra à ce que, en l'absence du Premier Président, le maire, comme lui directeur-né, recueille les suffrages, comme cela se passe à Dole (9 janvier). — Fol. 12 v°. Renouvellement de l'édit ordonnant aux cabaretiers de donner tous les soirs les noms des étrangers logés par eux (16 janvier). — Fol. 14. Droit accordé à Jean-Gabriel Benoist d'ouvrir boutique de librairie, imprimerie et reliure (19 janvier). — Fol. 15. Prétention des chevaliers de Saint-Georges d'avoir la préséance au Conseil sur les anciens maires. — Fol. 15 et 16 v°. Requête du libraire Rigoine à l'Intendant tendant à faire interdire à Guillaume Bossu, citoyen, de se mêler de librairie et d'imprimerie en la cité (23-26 janvier). — Fol. 18. Ordre, à la requête de Mme de Recologne, de faire nettoyer la ruelle du Port Chavirey, « qui est un grand abreuvoir », par corvée des habitants de la rue d'Arènes (29 janvier). — Fol. 18. Saisie, jusqu'après épreuve, de l'orviétan débité dans la cité par le sieur Tisseron, opérateur lithotomiste (30 janvier). — Fol. 19. Pose de piquets pour les premiers creusages du bâtiment de l'hôpital général. Remontrances au Premier Président pour que ce bâtiment soit construit non du côté de la ruelle des Cordeliers, mais du côté des Capucins : raisons de salubrité et d'esthétique invoquées à ce sujet. — Fol. 19 v°. Reconnaissance de la noblesse de Hugon, seigneur de Mircey, descendant en ligne directe de Jean Hugon, anobli en 1530. — Fol. 20. Bâtiment de l'hôpital. Le Premier Président invoque la question d'argent pour maintenir le premier projet ; l'Intendant s'étonne de la tardive opposition de la cité ; qu'il approuve cependant (1er février). — Fol. 24. Etat des « héritages » pris pour les fortifications et non estimés : la cité voudrait céder à l'hôpital les prétentions qu'elle a d'être payée pour ces terrains (9 février). — Fol. 25. Edit permettant aux marchands étrangers de la religion réformée de trafiquer dans le royaume (11 février). — Fol. 27 v°. Limite du territoire de la cité du côté de Beure au lieu dit « la raye de Vermiron ». — Fol. 28. Approbation par l'Intendant de l'opposition faite par la cité à la construction du bâtiment de l'Hôpital du côté des Cordeliers : on écrira en Cour à ce sujet (14 février). — Fol. 32. Consentement donné par l'hôpital à ce que le magistrat de la cité continue à adjuger la boucherie de carême, mais l'hôpital doit percevoir en sus deux sous par livre (24 février). — Fol. 33 v°. Adjudication de la boucherie de carême au prix de 330 francs. — Reconnaissance des limites de la cité ; découverte de sept anciennes bornes de Valentin à Tallenay (26 février). — Fol. 35. Tremblement de terre, « tremble terre » ressenti à 2 heures 1/2 du matin (27 février). — Félicitations à l'Intendant pour la naissance d'un fils : on lui demande s'il agrée qu'on donne à ce fils la qualité de citoyen. — Fol. 35 v°. Découverte de deux bornes du côté de Tallenay, près l'un lieu dit « la Croix abattue » (1er mars). — Fol. 37. Lettres de citoyen d'honneur avec le grand sceau dans une boîte d'argent, octroyées au fils de l'Intendant, qui vient d'être baptisé avec les prénoms de Philippe François (4 mars). — Fol. 37 v°. Procès contre l'archevêque pour faire réformer l'arrêt d'après lequel il perçoit une fascine sur vingt des radeaux qui viennent au port de Rivotte : de tout temps il n'avait perçu qu'une fascine par radeau, soit gros, soit petit (6 mars). — Fol. 39. Réception gratuite comme citoyen de Jacques-Henri Gouley, docteur ès-droit, originaire de Troyes, sur la recommandation de la duchesse de Duras (9 mars). — Fol. 40 v°. Réparations au chemin allant de la porte Notre-Dame au moulin de Tarragnoz : on a dû faire sauter des rochers (16 mars). — Fol. 41 v°. Limites du territoire de la cité réglées à l'amiable avec les habitants d'Ecole et de Pouilley ; conflit à ce sujet avec ceux de Serre et de Pouilley. — Fol. 42. Texte des lettres patentes obtenues par Luc Marin, citoyen de Besançon, l'autorisant à établir une manufacture pour la fabrique de toutes sortes de « treslis, toisles grosses et moyennes, fines, pleines ou nappées que de quelque sorte et nature qu'il s'en pourra fabriquer », avec une ou plusieurs blanchisseries. Aucune autre manufacture du même genre ne pourra être établie dans un rayon de quatre lieues autour de Besançon (Versailles, 28 janvier 1686). — Permission donnée à Luc Marin d'enclure de murailles neuf journaux de champs sur le bief du Vernois, entre la Briquerie et la maison de Jean-Claude Coulon. On lui accorde un filet d'eau du bief du Vernois, à l'usage de la blanchisserie (23 mars). — Fol. 44. Plans à faire dresser par un ayant charge du Commandeur pour les façades de la Commanderie du Temple. — Sur la volonté du Roi de faire construire l'hôpital du côté des Capucins, la ville étant trop obérée pour acheter les terrains nécessaires, on consent que la direction de l'hôpital échange ces terrains contre des vignes (27 mars). — Fol. 45 v°. Dégâts commis par les chenilles : demande au grand vicaire de l'archevêché d'une sentence d'excommunication contre vermes (3 avril). — Fol. 46. Concession d'une portion de terrain communal de Chamars, en face de la place des Capucins, pour placer le front du nouveau, bâtiment de l'hôpital. Un dessin du plan de ce terrain figure sur le registre (8 avril). — Fol. 47 v°-49. Prétentions des chevaliers de Saint-Georges à avoir séance au Conseil immédiatement après les échevins (12-15 avril). — Fol.

50 V. Réception comme maître chirurgien de Jacques-Antoine Gaudey, sans conditions, en dépit des prétentions des autres maîtres chirurgiens (20 avril). — Fol. 53. Renonciation à ses droits et priviléges de citoyen faite par Claude de La Baume Montrevel, marquis de Saint-Martin, baron et seigneur de Pesmes, élisant domicile en son château, de Pesmes, ceci afin de ne pas être gêné par cette qualité dans la poursuite de ses procès (4 mai). — Fol. 53. Félicitations adressées à Claude Ambroise Bruno Philippe, l'un des conseillers, nommé par le Roi procureur général de la Chambre des Comptes de Dole (5 mai). - Fol. 55 v°. Election par le magistrat et les notables de François Estienne Philippe, docteur ès-droits, avocat au Parlement, comme conseiller de ville en remplacement de son frère. — Fol. 56. Confirmation par le Roi du règlement du 30 décembre 1678 sur la préséance dans le Conseil. Les chevaliers de Saint Georges passeront après les anciens maires qui siégeront après les échevins (9 mai). — Fol. 57. Sur avis que les directeurs de l'hôpital voudraient demander l'augmentation de la gabelle de la boucherie concédée pour trois ans, qui vont expirer, la Ville réclame cette augmentation pour elle-même, en raison de ses charges et notamment des frais d'achèvement des casernes (13 mai). — Fol. 61. Serment prêté par Etienne Chassignet, docteur en médecine (22 mai). - Fol. 62. Proposition de l'imprimeur Rigoine d'imprimer gratuitement la Pharmacopée et d'en donner un exemplaire à chacun des magistrats, si on veut lui réservé l'impression des Ordonnances des professions : on ne veut pas s'engager sur ce dernier point (25 mai). — Fol. 62 v°. Cérémonie de reconnaissance au collège des Jésuites, avec harangue du Recteur; offre d'un cierge blanc au Maire et épigrammes adressées par les écoliers à chacun des membres du magistrat (28 mai). — Fol. 63 v°. Plan d'alignement pour quatre maisons de la rue du Grand Battant (30 mai). — Fol. 66. Avis communiqué par l'Intendant d'après lequel Louvois enverra sous peu un modèle pour l'effigie du Roi à placer dans la cité : il s'agira de trouver un fondeur soit à Paris, soit dans la province (11 juin). — Fol. 67 v°. Augmentation de 100 francs accordée à Jean Marchand, pour le loyer de sa maison à l'Intendant, eu égard à ce qu'il fait faire une percée dans sa maison et construit un escalier, pour la commodité de celui-ci (12 juin). — Fol. 70. Serment prêté par Claude-Nicolas Billerey, docteur en médecine (22 juin). — Fol. 71. Cession de deux chambres aux casernes Saint-Paul pour un gargonier, à condition qu'il ne débitera d'autre vin que celui de la cité. — Désignation de Jacques Varin comme juré par les maîtres potiers d'étain (26 juin). — Fol. 71 v°. Défense faite aux salpêtriers de venir enlever des terres dans aucune cave sans être assistés d'un échevin ou d'une personne désignée par le magistrat. (28 juin). — Fol. 73. Autorisation donnée au lithotomiste Lescot, sur l'avis du médecin Guillemin et de l'apothicaire Gascon, de monter avec sa troupe sur le théâtre, pour faire l'épreuve de son antidote, « soubz promesse que sa troupe agira avec honnêteté et bienséance en toutes leurs pièces » (1er juillet). — Fol. 73 v°. Communication par l'Intendant d'une lettre de Louvois faisant entendre que la statue du Roi doit être exécutée à Paris : on répond que l'on souhaitait qu'elle soit faite dans la ville, où la fonte est à meilleur compte qu'à Paris, et pour éviter les frais de transport, en raison du peu de ressources de la cité, mais qu'on s'en remettait à ses volontés (3 juillet). — Fol. 75. Décision prise, à la requête des habitants de la rue Saint-Paul, d'après laquelle la cité se chargera à l'avenir de l'entretien des puits de cette rue, où les soldats des casernes vont puiser de l'eau, — Désistement, au profit des religieux de Saint-Lazare, contre lesquels la ville a perdu son procès, de tous ses droits sur ce qui constitue la maladrerie de La Vèze (6 juillet). — Fol. 77. Commis désignés pour féliciter le haut doyen de Grammont, de retour de Paris, où il a été sacré évêque de Philadelphie, mais on ne lui donnera que le titre de « monsieur » (14 juillet). — Fol. 79. Ouverture d'une carrière dans la montagne de Chaudanne pour la construction de l'hôpital (20 juillet). — Fol. 79. Continuation, accordée pour trois ans, du haussement de la gabelle de la boucherie (24 juillet). — Fol. 83. Lettre du magistrat de Dole à l'Intendant, faisant savoir qu'au temps du Parlement le maire de Dole faisait les propositions au Conseil de l'hôpital, puis le Président, ou, en son absence, le plus ancien conseiller, recevait les voix (5 août). — Fol. 85 v°. Demande de la municipalité, provoquée par l'Intendant, pour le transfert de l'Université de Dole à Besançon. — Visite du bois de Chailluz pour rechercher si l'archevêque y possède un canton (9 août). — Fol. 86. Approbation par l'Intendant d'un placet au Roi pour lui demander l'établissement d'une Université à Besançon : il demande qu'on n'y mette pas parmi les raisons « celle que les Allemands viendront plustost estudier à Besançon qu'ailleurs » (10 août). — Fol. 86 v°. Texte du placet au Roi pour obtenir une Université : raisons politiques et économiques en faveur de cet établissement (11 août). — Fol. 87 v°. Questionnaire avec réponse du procureur général Philippe au sujet de l'état du Conseil et de la direction de l'hôpital de Dole avant 1668 (12 août). — Fol. 89 v°. Taxe du foulage des grains, faite en exécution de l'arrêt du Parlement rendu en la cause des frères de Saint-Séverin contre l'amodiateur de la foule des moulins de l'archevêque (14 août). — Fol. 94. Remise à l'Intendant d'un mémoire en faveur de l'Université, avec la copie de la bulle du pape Nicolas V, du diplôme de l'empereur Ferdinand II et de la patente du roi Louis XI (26 août). — Fol. 95. Etat des rentes des pieuses fondations dont la ville s'est chargée : 30 francs au profit des pauvres de la bannière de Chamars ; 22 francs 4 gros pour la fondation Saint-Maurice-Montbarrey (28 août). — Fol. 97 v°. Fixation du ban des vendanges au 12 septembre (4 septembre). — Fol. 99. Nouvelle de la naissance du duc de Berry, troisième fils de la Dauphine. — Opposition de l'Intendant à la monopolisation du grenier public, c'est-à-dire de la boulangerie, au profit de deux ou trois associés, seulement, ce qui est cause qu'on mange dans la ville du pain détestable. En conséquence, tous les boulanger seront appelés à la monte (8 septembre). — Fol. 101 v°. Enregistrement de la patente donnée à Versailles le juillet 1686, pour la continuation pendant trois ans de la gabelle de la boucherie. — Fol. 102-104. Fêtes pour la naissance du duc de

Berry, mais on ne fera pas couler le vin à la fontaine, à cause du désordre que cela produit ; feu d'artifice sur la place Saint-Pierre (14-22 septembre). — Fol. 106. Visite des fontaines publiques ; il se perd beaucoup d'eau aux sources qu'il faudrait marner, et sur le parcours, en raison du mauvais état des tuyaux (28 septembre). — Fol. 108 v°. Opposition faite à l'installation d'un vivier par Charles Calf, dans sa propriété du pré de La Tour, ce vivier devant nuire à la fontaine de Richebourg (4 octobre). — Fol. 110. Plantation de tilles à Chamars et tout autour de la ville, réclamée par l'Intendant : on ajourne, en raison des frais (6 octobre). — Fol. 111. Adjudication de la ferme des greniers pour 45.000 mesures, au procureur Coste, qui a déclaré se porter pour six boulangiers (13 octobre). — Fol. 114. Consentement de la ville à reprendre pour trois ans, au prix de 36.000 livres, les trois octrois que le Roi s'est réservés. — Conditions de l'adjudication, droits de rouage, d'entrée des marchandises, de la gabelle du vin sur les hôtes et cabaretiers (26 octobre). — Fol. 116 v°. Texte du traité passé pour la ferme des greniers, pour trois ans. Obligation de prendre chaque année 45.000 mesures de froment à répartir entre les boulangiers concessionnaires. Articles touchant la qualité et le prix du pain, qu'ils auront seuls le droit de débiter dans la cité (30 octobre). — Fol. 119 v°. Visite au marquis de Montauban de retour dans la cité (2 novembre). — Fol. 122. Taxe des vins, les hauts coteaux à 24 francs, les moyens et les bas à 23 francs (11 novembre). — Fol. 127 v°. Plainte contre un capitaine de la garnison, nommé Du Clozet, qui avait insulté un échevin, le traitant de coquin, et avait levé la canne sur lui ; l'Intendant promet satisfaction (27-29 novembre). — Fol. 134. Réception, comme citoyen d'honneur, du secrétaire de l'Intendance (7 décembre). — Fol. 135 v°. Arrivée de M. de Lappara nouveau major de la cité en remplacement de M. d'Aoust (9 décembre). — Fol. 137 v°. Logement du nouveau commissaire des guerres rue Battant, dans la maison du président Boisot ; on offre au nouveau major, ou 24 pistoles comme à son prédécesseur, ou un quartier de 8 chambres, une cuisine et un cabinet chez M. Sarrazin, rue du Clos. Le major refuse exigeant une maison pour lui seul au cœur de la ville (11 décembre). — Fol. 141. L'Intendant trouve excessives les prétentions du major. — Fol. 141 v°. Autorisation donnée à l'imprimeur Louis Rigoine d'imprimer et débiter les Exercices et cantiques de la mission, qui se fait en la cité par le Père Jules Guillemin, de Besançon, et ses compagnons capucins (14 décembre). — Fol. 143. Logement du major : celui-ci a insulté le magistrat, qu'il a traité de « couhée de gens », déclarant ne vouloir avoir affaire qu'à l'Intendant. On décide « de mépriser » les paroles du major, mais de lui refuser une maison pour lui seul. — Réponse aigre de l'Intendant à ce sujet. Le prédécesseur du major était célibataire, celui-ci est marié, il lui faut une maison pour lui seul « et en sortez comme vous pourrez » (16 décembre). — Fol. 143 v°. Ordre du Roi, signé de Louvois, portant que toutes les « hallebardes pertuzanes et pontons », ainsi que les vieux canons de mousquets qui sont dans les hôtels de ville soient remis au lieutenant-général de l'artillerie qui les fera réparer et les utilisera dans les places. — Protestations contre cet ordre, les vieilles armes de l'Hôtel de Ville étant un dépôt que le Roi avait promis de rendre aux citoyens après la prise de la citadelle. — M. de Montauban conseille d'obéir d'abord et ensuite de faire des remontrances. — On remet les armes, à l'exception des épées (18 décembre). — Fol. 147. Visite d'adieu au major d'Aoust. — Fol. 147 v°. Remise des armes au garde d'artillerie de la Ville : 1.270 vieux mousquets ou fusils, 194 pertuisanes, hallebardes ou espontons (19 décembre). — Fol. 152 v°. Remise par l'imprimeur Rigoine d'un exemplaire des Cantiques de la mission à chacun des membres du magistrat (24 décembre). — Fol. 157. Marché pour la plantation de « tilles » à Chamars, à raison de 4 sols par pied (28 décembre). — Fol. 158. Réception gratuite comme citoyen d'Antoine Monnot, d'Autun, et de Robert Le Cocq, sergent d'honneur du Maire. — Fol. 159. Te Deum aux Cordeliers pour le rétablissement de la santé du Roi (30 décembre). — Fol. 160. Election du magistrat : Antoine Richard, docteur ès-droits, élu maire à l'unanimité moins une voix. Choix comme échevins de Pétremand, maire sortant, de Talbert et de Philippe, recommandés par le marquis de Montauban et par l'Intendant (31 décembre). — Fol. 162 v°. Visites de nouvel an aux autorités de la ville ; étrennes aux valets de pied, suisses et portiers du marquis de Montauban et de l'Intendant (1er janvier 1687). — Fol. 164. Ordre de préséance pour les séances de l'hôpital. Le Maire et un assesseur siégeront à la gauche du Premier Président, mais le Maire opinera immédiatement après les directeurs conseillers au Parlement et avant les directeurs ecclésiastiques (2 janvier), — Fol. 166 v°. Remontrances écrites à l'Intendant sur le rôle qui doit incomber au Maire dans l'administration de l'hôpital. — Fol. 168. Messe d'action de grâces aux Cordeliers pour le rétablissement de la santé du Roi (4 janvier). — Fol. 169. Autre messe à la cathédrale pour le même motif (5 janvier). — Fol. 173. Lettres de citoyen accordées à Francis Laurent, de Bollène, dans le Comtat Venaissin, qui, par faveur spéciale, a dirigé la musique à la messe d'action de grâces pour le Roi (11 janvier). — Fol. 178 v°. Les députés du magistrat ayant prié l'Intendant de ne pas obliger le Maire à assister aux assemblées de l'hôpital dans des conditions jugées inacceptables, celui-ci a répondu : « Eh bien on n'y a pas besoin de vous, allez y, n'y allez pas, mais dans huit jours je ferai venir un arrest qui vous obligera bien d'y aller. » On cherche un accord (22 janvier). — Fol. 180. Règlement de l'Intendant pour les séances de l'hôpital. Il est décidé que le Maire n'assistera pas aux séances, à moins d'ordre exprès d'y aller. — Fol. 181. Menaces de l'Intendant de faire venir un ordre de la Cour dans les 8 jours, pour observer son règlement. — Amodiation d'une partie de la maison de M. de Faletans, « rue du Chasteur », pour le logement du major (25 janvier). — Fol. 182. Soumission au règlement de l'Intendant au sujet de l'hôpital, malgré « la répugnance » à accepter certains articles (29 janvier). — Fol. 183 v°. Mécontentement contre les Jésuites qui ont fait jouer une comédie au Collège, à laquelle ils ont invité le marquis de Montauban et l'Intendant, et non les membres du magistrat qui sont les seuls

fondateurs de leur collège. Les Jésuites s'excusent, mais en même temps demandent 100 francs pour acheter des livres de prix pour les élèves. « Messieurs ont cru devoir mépriser le peu de retour que lesdits Jésuites ont eu pour les bienfaits qu'ils reçoivent tous les jours de ce magistrat. » (5 février.) — Fol. 185 v°. Les glaces ayant retenu près de Mâcon les denrées de carême, requête à l'archevêque pour qu'il permette l'usage des œufs le mercredi, sinon le vendredi (7 février). — Fol. 186 V. Refus de l'archevêque qui a répondu « qu'il fallait une fois vivre chrétiennement ». — On demande à l'Intendant d'intervenir (8 février). — Fol. 187. Séance de l'hôpital. Le Maire et son assesseur y ont été reçus « avec grandes caresses et civilités », placés immédiatement après les directeurs conseillers du Parlement et ont opiné après ceux-ci et avant les directeurs ecclésiastiques. On leur a fait ensuite visiter les chambres des hôpitaux de Saint-Jacques et de la Charité, en les faisant « reconnoistre et honorer comme directeurs d'iceux » (12 février). — Fol. 190 v°, 191 v°, 193. Plans que l'on doit établir pour les jardins de la Tour de Montmartin (21-25 février). — Fol. 192 v°. Edit ordonnant le remplissage des « mortes » qui sont à Chamars (26 février). — Fol. 195. Permission donnée à des particuliers de la rue de Battant de faire pavé de cailloux la rue au devant de leurs maisons, pourvu que l'on pave de pierres ordinaires six pieds depuis le front de la maison « pour la commodité des passants ». — Le jardin de l'hôtel de Montmartin sera dressé sur les plans du sieur Fastière ; on demandera aux Jésuites, avec qui il a été fait un échange de terrain, d'y contribuer (10 mars). — Fol. 196. Plantation de « tilles » à Chamars ; 1.800 pieds y ont été plantés ; on demande une sentinelle pour les garder (12 mars). — Fol. 200. Visite à l'Intendant malade et compliments à l'Intendant sur son retour dans la cité (29 mars). — Fol. 201. Don de cent livres pour achat de prix aux écoliers du Collège « pour leur donner émulation et les porter à se rendre capables dans les sciences » (2 avril). — Fol. 201 v°. Serment prêté par Charles-Louis Guillemin, docteur en médecine. — Rapport présenté par des médecins sur l'ouverture du corps d'un jeune homme soupçonné d'avoir succombé à une maladie contagieuse : ils concluent unanimement à la non contagion. Le Maire les remercie et les invite à ouvrir encore quelques corps de ceux qui succomberaient de la même maladie (5 avril). — Fol. 206 v°. Ordre d'écheniller les buissons et broussail-les des propriétés de la campagne et de brûler les pelotons de chenilles. — Requête des muletiers de la cité pour obtenir de continuer à tenir des litières de louage (16 avril). — Fol. 207. Plaintes contre la mauvaise qualité de la bière débitée dans la cité (19 avril). — Fol. 210 v°. Communication d'une lettre de Louvois annonçant son arrivée pour le 4 mai dans la cité. La ville devra procurer 11 chevaux pour la selle et 4 pour la chaise roulante. — Fol. 211. Décision portant que le maire et les échevins iront au devant de Louvois jusqu'à Saint-Vit, où il doit changer de relai, puis que tout le magistrat en robes de cérémonie ira le complimenter à l'hôtel où il descendra. — Réception comme maître apothicaire du gascon Baslieu, recommandé par le marquis de Montauban, malgré le refus des maîtres apothicaires de la cité. — Fol. 212. L'Intendant demande qu'on ne parle pas d'affaires à Louvois, qui ne fait ce voyage que par divertissement (30 avril). — Fol. 214. Arrivée de M. de Louvois qui dîne chez le marquis de Montauban et va aussitôt visiter les fortifications : les magistrats de la cité, venus en robes de cérémonie pour le complimenter, ne peuvent le rencontrer à son hôtel, d'autant que pour repartir il a fait conduire sa chaise roulante à la porte de Battant (6 mai). — Fol. 214 v°. Déclaration de Louvois portant que l'herbe de Chamars devait appartenir au major. Le marquis de Montauban lui ayant objecté que l'Intendant avait ordonné à la cité d'y planter des « tilles », et que l'herbe avait été concédée à ceux chargés de leur entretien, Louvois a persisté dans son opinion. — Remontrances à l'Intendant à ce sujet. — Rapport du Maire sur sa rencontre avec Louvois à Saint-Vit le matin de son arrivée. Comme il commençait son compliment, Louvois l'a arrêté disant -. « C'est assez, je vous remercie et vous suis obligé. » — Fol. 215 v°. Compliment à M. de Boufflers, lieutenant-général des armées du Roi, à son arrivée dans la cité (7 mai). — Fol. 216. Réception gratuite comme citoyen de Pierre Antoine Baslieu, apothicaire du marquis de Montauban. — Fol. 217. Décès de Pasquier Dumoulin, de Bruxelles, briquetier, qui laisse plus de 6.000 livres. A la publication de son testament, le procureur du bailliage revendique ce bien comme droit d'aubaine pour le Roi. Le Premier Président, estimant que d'après les priviléges, ce droit d'aubaine revient à la Ville, veut écrire à la Cour pour le réclamer pour l'hôpital (10 mai). — Fol. 218 v° et sq. Conflit entre M. de Clairans, lieutenant du Roi, et son propriétaire M. de Fontain : le premier a fait sauter une serrure, murer une porte et exécuter des réparations sans lui demander avis. Remontrances à ce sujet. Le marquis de Montauban, ayant su ce démêlé, a dit au maire « que l'on chargeoit toujours le mulet, et que le magistrat estoit trop facile, que pour ce qui concernoit le Roi, il fallait d'abord se soumettre, mais que, pour les particuliers, il ne se falloit pas rendre si facilement ». L'Intendant cherche à apaiser le conflit (24 mai-1er juin). — Fol. 227. Lettre de Louvois datée de Châlons le 31 mai 1687 : Le Roi accorde à la Ville les biens provenant de Pasquier Dumoulin à condition que les revenus en soient employés à faire le pont sur le Doubs du côté de la porte de Bregille, nécessaire pour le commerce des habitants. — Fol. 227 v°. Ordre donné par l'Intendant, « d'un air fort altier », de donner satisfaction à M. de Clairans pour son logement (9 juin). — Fol. 229. Réception gratuite comme citoyen de Nicolas de Soyerre, jadis lieutenant-colonel sous les Espagnols, qui, lors du dernier siège, avait exposé plusieurs fois sa vie pour la défense de la cité (14 juin). — Fol. 229. Brevet du Roi remettant à la cité le droit d'aubaine sur les biens de Pasquier Dumoulin. — Fol. 231. Nouvelles remontrances à l'Intendant au sujet de l'herbe de Chamars, revendiquée par le major (16 juin). — Fol. 232 v°. Plainte contre le major qui a la prétention d'être déchargé de la gabelle de la boucherie : on se plaindra à l'Intendant qu'il fait « en toute rencontre ce qu'il peut contre la cité » (20 juin). — Fol. 235. Compliment à M. de Barbezieux, fils de Louvois, qui doit

passer par la cité (28 juin). — Fol. 236, 238. Accord avec M. de Clairans au sujet de son logement : on augmentera le loyer du propriétaire (1er -6 juillet). — Fol. 237 v°. Arrivée d'un nouveau secrétaire de l'Intendance, Louis Bonne : on lui donnera la même indemnité de logement qu'à ses prédécesseurs (5 juillet). Fol. 240. Incendie dans la maison de l'échevin Pétremand ; remerciements à M. de Montauban qui a pris part lui-même à l'organisation des secours (12 juillet). — Fol. 242. Condoléances à M. de Montcault commandant de la citadelle, pour le décès de son beau-père (17 juillet). — Fol. 243 v°. Décès du marquis de Montauban, dont on avait appris le matin qu'il était gravement malade. Condoléances à l'Intendant. La cité ordonnera un service, mais, en attendant, deux échevins iront porter des condoléances à M. Dumesnil, frère utérin du marquis, qui doit arriver pour l'enterrement. — Fol. 244. Prise de possession par le sieur de Haultoy, procureur spécial des chevaliers de Saint-Lazare, de la maladrerie de la Vèze et de ses dépendances (19 juillet). — Fol. 244 v°. Obsèques du marquis de Montauban à la cathédrale. Les magistrats de la cité y assistent en robes de cérémonie dans le presbytéral canonial. Il a été inhumé au milieu de la chapelle Saint-Denis, devant les fonts baptismaux (20 juillet). — Fol. 245. Messe en l'église métropolitaine pour le marquis de Montauban (21 juillet). — Fol. 247. Service funèbre aux Cordeliers, célébré aux frais de la Ville, pour le marquis de Montauban (24 juillet). — Fol. 247 v°. Compliment au maréchal de Vauban, arrivé dans la cité « pour y marquer les ouvrages à faire pour les fortifications » (25 juillet). — Fol. 249. Engagement pris par les maîtres serruriers de n'acheter aucune serrure étrangère pour les revendre en la cité : tout maître devra marquer les serrures qu'il exécutera. Teneur du traité passé entre eux et la Ville à ce sujet. — Procès entre l'archevêque et la Ville au sujet des Halles. L'archevêque présente une quittance de 1440, prouvant que l'archevêque d'alors et la cité ont acheté à frais communs une maison pour une partie des halles. On demande à l'Intendant d'accepter d'être médiateur pour un accommodement (2 août). — Fol. 252 v°. Réception de Charles-Joseph Fatelet comme maître chirurgien (6 août). — Fol. 254. Note portée au registre faisant remarquer que cette année les rois de l'Arquebuse, de l'Arc et de l'Arbalète sont les mêmes que ceux de l'année précédente (11 août). — Fol. 254 v°. Délimitation du jardin de la Tour de Montmartin entre la Ville et les Jésuites (12 août). — Fol. 255 v°. Félicitations au marquis de Renty, nommé par le Roi lieutenant-général au comté de Bourgogne (14 août). — Fol. 256. Plaintes transmises par l'Intendant au sujet du pain qui se vend au public et qui est de trop petit poids par rapport au prix du blé (16 août). — Fol. 256 v°. Grande colère de l'Intendant à ce sujet : il exige une taxation du prix du pain (20 août). — Fol. 257. Taxe du pain : pain blanc mollet, à raison de 22 livres par mesure, 1 sol 6 d. la livre ; pain rifflé, à raison de 33 livres par mesure, 1 sol la livre ; pain bis, à raison de 40 livres, 9 deniers la livre (22 août). — Fol. 258. Mécontentement de l'Intendant au sujet du règlement sur le pain : « il s'est emporté et a dit que l'on n'avait jamais vendu le pain si cher à Paris », a déclaré qu'il ne voulait plus de grenier. Il veut qu'à l'avenir les taxes du pain se fassent à la livre, et sur le pied du prix courant du blé du marché, ajoutant seulement 3 sous 4 deniers pour la cuite du pain » (23 août). — Fol. 259. Remontrances à l'Intendant qui veut supprimer le grenier, sous prétexte que « l'on foule le peuple par ce moyen ». Les députés envoyés vers lui reviennent déclarant que « depuis les deux heures ils estoient restés dans son antichambre, sans avoir pu avoir aucune audience à raison qu'il estoit engagé au jeu ». On les prie d'y retourner le soir (24 août). — Fol. 260 v°. Déclaration de l'Intendant qu'il n'a que faire de leurs remontrances et réglerait lui-même le prix du pain (26 août). — Fol. 261. Taxe du pain, conformément aux volontés de l'Intendant, le pain bis à 8 deniers la livre, le rifflé à 11 deniers et le blanc mollet à 16 deniers (27 août), — Fol. 262. Approbation par l'Intendant de cette taxe. S'étant fait présenter les comptes du trésorier, il en fait rayer plusieurs articles, les frais pour les auditions des comptes, les repas, les honoraires des commis « qui vont en campagne », les pisces et autres divers articles. — Pour les logements militaires, il n'accepte aucune exemption, sauf pour ceux qui sont membres de la confrérie de Saint-Georges ou ont qualité pour y entrer (30 août), — Fol. 264. Placard publié par l'Intendant, ordonnant que le poids du pain soit toujours fixé et que le prix change à proportion du prix courant du blé et défendant d'acheter sur les marchés publics de la cité aucun blé pour les greniers. On ne protestera pas, de crainte de « chagriner » l'Intendant (3 septembre). — Fol. 265. Réception de Jean-Baptiste Lapprend comme maître pharmacien (6 septembre). — Fol. 266 v°. Réception gratuite comme citoyen d'Etienne Picard, procureur, originaire de Dole (13 septembre). — Fol. 267 v°. Décès de Jean-Antoine Tinseau, conseiller de ville. Le magistrat assistera à son convoi en corps et en robes de cérémonie, si les parents veulent lui céder le pas (17 septembre). — Fol. 268, Convoi funèbre en l'église des Jacobins, où sont célébrées trois grandes messes. Un service aura lieu aux frais de la cité, le lendemain Aux cordeliers (18 septembre). — Fol. 269. Election d'Antoine-Alexandre Tinseau, avocat, comme conseiller de ville en remplacement de son père (19 septembre). — Fol. 270. Ordre de l'Intendant prescrivant un dénombrement complet des immeubles civils et religieux, de la population laïque et ecclésiastique, des étrangers et du bétail. Le travail devra être fait très exactement et terminé au plus tard à la fin de l'année présente (20 septembre). — Fol. 272. Réclamation au sujet du règlement fait par l'Intendant pour les dépenses de la Ville. — On signale de nombreuses omissions : 50 francs que l'on donne au comte de Saint-Amour pour la barque de Rivotte, 700 francs pour le logement de l'Académie, 45 francs pour l'hypocras que l'on présente tous les ans lors de l'élection du magistrat, tant aux commis du Parlement qu'aux notables, etc., etc. « L'on a aussi obmis les honoraires du magistrat que l'on supplie Mgr l'Intendant de laisser comme du passé. » (24 septembre). — Fol. 275 v°. Réponse de l'Intendant qui accepte certaines dépenses. Pour les honoraires du magistrat, il pense qu'il

suffirait de deux jours d'assemblées ordinaires par semaine, avec un jour pour les affaires extraordinaires. Il laisse l'écu sol d'entrée avec les pièces d'honneur et un repas pour le jour de la Saint-Louis, mais ne veut pas qu'on mette cet argent en poche (27 septembre). — Fol. 275. Fixation des vendanges au lundi 6 octobre (29 septembre). — Fol. 276. Prières de quarante heures pour obtenir le beau temps (30 septembre). — Fol. 279 v°. Affichage d'un placard pour la mise à ferme des magasins de sel extraordinaire dans la province : on prétend en établir un dans la Ville, ce qui serait la ruine du droit de la cité de vendre seule le sel dans son territoire. Protestations auprès de l'Intendant (12 octobre). — Fol. 281. Passage dans la cité de l'ancien major de la garnison M. d'Aoust : des députés sont envoyés pour le saluer (14 octobre). — Fol. 281. Ordre de la Cour de faire achever sans délai les casernes du fort Griffon aux frais de la cité (15 octobre). — Fol. 282. Sentence du lieutenant du bailliage déclarant les fermiers généraux des domaines du Roi et la Ville de Besançon non recevables au droit d'aubaine réclamé par eux sur les biens de Pasquier Dumoulins. — On écrira à Louvois pour que la cité soit déchargée des frais de construction du port de Bregille auquel cette somme devait être employée (18 octobre). — Fol. 284 v°. Arrivée du marquis de Renty, lieutenant-général ; quatre conseillers sont allés à sa rencontre jusqu'à Saint-Vit et lui ont offert un dîner « avec un dessert assez joli » en considération de Mme la marquise. Le soir, visite en robes de cérémonie au marquis en l'hôtel de Montmartin, présent de confitures à la marquise. — Réclamation par l'Intendant du droit pour tous les boulangers de la cité d'y faire du pain. — Fol. 286. Réception gratuite comme citoyen de Jacques Callet, originaire de Luxeuil (30 octobre). — Demande par l'abbé Boisot, de la part de l'ancien intendant Chauvelin, d'une copie authentique de la quittance des 100.000 livres que la cité paya au Roi en 1677 : on la lui fait délivrer (31 octobre). — Fol. 289 v°. Taxe des vins : les hauts coteaux 19 francs, les moyens et les bas 18 francs (11 novembre). — Fol. 291. Proposition adressée à l'Intendant de donner la liberté à tous les boulangers de la cité de fabriquer du pain à condition qu'ils s'entendent pour prendre 45.000 mesures de grain dans les greniers publics de la ville (15 novembre). — Fol. 291. Réponse de l'Intendant : il veut qu'on astreigne les boulangers à prendre leur blé au grenier de la Ville, mais sans fixer la quantité (16 novembre). — Fol. 292. Augmentation du prix du pain : 9 deniers le pain bis, 12 deniers le pain rifflé, 18 deniers le pain blanc mollet (18 novembre). — Fol. 293. Requête des fermiers de la distribution du sel extraordinaire faisant connaître que le magasin à sel de la cité sera seulement un dépôt fermé à clef et qui ne pourra servir à l'alimentation de la Ville que par l'entremise du magistrat (19 novembre). — Fol. 293 v°. Remontrances à l'Intendant au sujet des greniers à blé. Ils ont été établis de toute ancienneté, afin d'éviter la cherté du pain, et même la famine, et d'assurer aux paysans la vente de leurs grains. Mais pour l'entretien de ce grenier, la Ville doit jouir d'un droit certain. Il n'y a du reste que les hôtes et cabaretiers qui soient obligés de prendre du pain des blés des greniers publics, car tous les bourgeois font eux-mêmes leur pain. Sans le grenier, la cité ne pourrait satisfaire aux charges publiques (20 novembre). Fol. 296. Réception gratuite comme citoyen de Pierre Renkens, maître architecte, originaire de la ville de Brée au diocèse de Liège, qui travaille pour l'hôpital général de la cité (22 novembre). — Fol. 302. Propositions pour les indemnités du magistrat de la cité : 10 sous par assistance pour le Maire, 7 sous 6 deniers pour chaque échevin, 5 sous tournois pour chaque conseiller. Demandes à l'Intendant pour la rétribution des audiences des comptes et de diverses vacations (7 décembre). — Fol. 302 v°. Règlement de l'Intendant pour les indemnités du magistrat : il fixe le nombre des assistances à trois par semaine au tarif ci-dessus. Il laisse les pièces d'honneur au prix actuel savoir : 16 écus celle de maire, 12 écus celle de l'échevin, 8 celles des conseillers et du secrétaire. Il admet l'écu d'or d'étrennes, 200 livres pour les comptes et un repas, non en argent mais effectif, le jour de la Saint-Louis (9 décembre). — Fol. 303. Réception gratuite comme citoyen de Félix Rivollat, de Saint-Félix, du marquisat d'Alby en Savoie, recommandé par l'Intendant (9 décembre). — Fol. 308 v°. Réception gratuite comme citoyen de Claude-Antoine Marchand, de Pusy-lez-Vesoul (18 décembre). — Fol. 312. Traité d'association des anciens et nouveaux boulangers au sujet de leurs obligations envers le grenier de la cité. — Ordre de l'Intendant de travailler à la construction du pont de Bregille (24 décembre). — Fol. 313 v°. Félicitations à M. de Falletans pour le mariage de son fils (27 décembre). — Fol. 315. Dénombrement de la cité et de son ancien territoire : prêtres 130, séminaire 70, religieux 209, religieuses 233, pensionnaires 46. Maisons 1.477, feux 3.025, hommes 3.847, femmes 4.465, enfants 3.369, valets 669, servantes 1.173. — Chevaux 385, mulets 33, bœufs 266, vaches 302, moutons 624, chèvres 139, cochons 34. (Les villages et hameaux de l'ancien territoire sont compris dans ce dénombrement.) (30 décembre). — Fol. 316. Election de la municipalité : maire, M. de Villars-Saint-George ; échevins : Antoine Richard, Luc Marin, Pierre-Antoine Perrinot (31 décembre). — Fol. 319. Conflit du Maire avec le lieutenant-général de Renty au sujet du greffe de la mairie, que celui-ci voulait faire donner pour rien à un protégé, alors que d'autres en offraient cent écus à la Ville. — Menaces du lieutenant-général qui se dit « cavalier et homme d'honneur ». Son protégé offre les 100 écus et même 500 francs, mais on veut qu'il exerce sa charge en personne (2 janvier 1688). — Fol. 321. Réception gratuite comme citoyen de Maurice Jacquin, natif de Frasne, bourgeois de Salins, domestique de l'Intendant (5 janvier). — Fol. 324. Plaintes des chirurgiens contre trois gardes de M. de Renty « qui font le poil et exposent des bassins ». — Plaintes contre des boulangers de M. de Renty, qui vendent du pain, sans prendre du blé dans les greniers (10 janvier). — Fol. 325 v°. Compliments à M. de Montcault, continué dans son gouvernement de la citadelle (16 janvier). — Fol. 331 v°. Ordre de faire vendre l'horloge de table qui fut saisie sur les seigneurs de Granvelle pour partie de ce qu'ils devaient aux pieuses fondations de la cité : l'argent sera

employé à la constitution d'un fonds dont les revenus serviront au soulagement des pauvres (31 janvier). — Fol. 333. Aucun acheteur ne s'étant présenté pour l'horloge, elle sera mise en loterie à 30 sous par billet. Elle est estimée 400 écus et l'on enverra des billets à Dole, Gray, Salins, Vesoul et Pontarlier pour avertir de la loterie et de la valeur de l'objet (5 février). — Fol. 337 v°. Demande par l'Intendant de trente vignerons pour travailler au creusage des fortifications durant quelques jours (16 février). — Fol. 339 v°. Ordre de l'Intendant d'afficher des placards pour la construction du pont de Bregille. La ville, ayant été frustrée de l'aubaine dont l'emploi devait être employé à ce travail, ne pourra en fournir la dépense. — Appel contre la sentence de l'Intendant qui a condamné la cité à souffrir l'établissement d'un magasin de sel extraordinaire (23 février). — Fol. 340 v°. Affichage des placards pour le pont de Bregille (24 février). — Fol. 341 v°. Remontrances adressées à Louvois au sujet de ce pont qui, dans le lieu où on veut le placer, « sera presque inutile aux bourgeois » (25 février). — Fol. 343 v°. Pose de poteaux indicateurs sur les grands chemins de la cité et de son territoire (3 mars). — Fol. 344 v°. Tapisseries fleurdelysées de haute lisse pour la chambre du Conseil : on trouve plus avantageux de les faire exécuter à Bruxelles, plutôt qu'à Audenarde ou Paris (4 mars). — Fol. 349. Adjudication de la construction du pont : un entrepreneur, Adrien Pariset, offre d'exécuter l'ouvrage pour 11.000 livres (14 mars). — Fol. 350 v°. L'adjudication est donnée à l'entrepreneur Coquard pour 9.750 livres (19 mars). — Fol. 353 v°. L'Intendant ayant exigé le surhaussement du pont de plus d'un pied en sus du premier devis, l'entrepreneur recevra 10.300 livres (31 mars). — Fol. 356. Protestation auprès de l'Intendant contre une décision du Parlement rendue à la requête des Jésuites, interdisant au prêtre Faivre, répétiteur de philosophie, autorisé par la cité, de continuer ses leçons (5 avril). — Fol. 356 v°. Protestation auprès de l'Intendant contre un ordre de l'archevêque portant que tous ceux qui feraient leurs Pâques auraient à remettre à leur confesseur un billet indiquant leurs nom, prénom et paroisse, cette « nouveauté » pouvant apporter « du trouble dans les consciences ». L'Intendant conseille d'envoyer une députation à l'archevêque (7 avril). — Fol. 359 v°. Refus de l'archevêque de rétracter son ordonnance (12 avril). — Fol. 360. On écrit en Cour pour protester, d'accord avec l'Intendant (14 avril). — Fol. 362. Invitation adressée par les chevaliers de l'Arquebuse de Dijon à un prix qui se tirera le 15 mai dans cette ville sous la présidence de M. le Prince (21 avril). — Fol. 363 v°. Décision portant que l'échevin Luc Marin conduira les arquebusiers de Besançon à Dijon, aux frais de la Ville (24 avril). Fol. 368. Contribution annuelle de 4.000 francs pour les travaux qui sont commencés (30 avril). — Fol. 369 v°-375 v°. Proposition de François-Joseph de Grammont, évêque de Philadelphie, demandant la destruction de parties de chapelle et de maison pour son hôtel, auquel il voudrait adjoindre « un beau front uniforme » sur la rue (4-11 mai). — Fol. 375. Réception gratuite comme citoyen d'Alexandre Courbet (11 mai). — Fol. 376. Instructions données à Luc Marin qui conduit les arquebusiers de Besançon au prix de Dijon. Il devra tirer avant toutes les villes, « Besançon étant la plus ancienne du royaume et capitale du comté de Bourgogne », comme cela s'est pratiqué à Seurre et à Beaune (12 mai). — Fol. 378 v°. On cédera cependant le pas aux députés de Paris, s'il s'en trouve (13 mai). — Fol. 379 v°. Réparations aux chemins de Gray et de Morre (17 mai). — Fol. 382. Amodiation par l'Intendant d'une partie du verger du sr Naisey et percement de la muraille qui l'en sépare. La Ville demande à lui être substituée dans le bail et à payer les frais « afin de pouvoir contribuer à son divertissement en retour des intérêts qu'il prend en ce qui concerne l'avantage de cette cité » (19 mai). — Fol. 385 v°-401 v°. L'Intendant insiste pour payer, mais cède sur les instances de la Ville (22 mai-14 juin). — Fol. 386 v°. Marque des premiers bois du pont de Bregille. — Fol. 387. Rapport de Luc Marin sur le concours de tir d'arquebuse de Dijon. Langres et Reims ont prétendu disputer le pas à Besançon, mais M. le Prince, choisi comme arbitre, a tranché la question en faveur de la Ville (24 mai). — Fol. 389 v°-395. Refus des religieux du Saint-Esprit de recevoir un enfant trouvé envoyé par le magistrat de Dole : on les approuve, car l'hôpital serait bientôt rempli d'enfants exposés dans toute la province (26 mai-5 juin). — Fol. 390 v°. Mécontentement du marquis de Renty qui se plaint de n'être pas informé des résolutions prises par le Conseil, notamment en ce qui concerne les arquebusiers : on l'en avisera à l'avenir (29 mai). — Fol. 392 v°. Compliment au marquis de Sourdis, lieutenant-général, commandant du camp sur la Saône, de passage dans la cité (31 mai). — Fol. 398 v°. Fourniture de 300 livres de poudre pour la réparation du chemin de Morre (12 juin). — Fol. 400 v°. Règlement pour le pavage des rues : la cité prendra à sa charge, dans les rues larges de plus d'une toise et demie, trois pieds de la largeur du pavé de chaque côté du milieu de la rue, soit six pieds de largeur ; dans les rues et ruelles moins larges, la cité ne paiera qu'un pied et demi de chaque côté et le reste sera à la charge des particuliers (12 juin). — Fol. 402. Autorisation d'une quête dans la cité pour le bâtiment neuf de l'Hôpital (12 juin). — Fol. 402 v°. Réception gratuite comme citoyen de Claude Durand, originaire de Pont-d'Ain (14 juin). — Fol. 404. Requête à M. de Louvois pour faire donner à la cité un « portrait du Roi » qui soit bien tait, comme Sa Majesté vient d'en donner à des villes de Flandre, « messieurs désirant avec passion avoir ce portrait » (15 juin). — Fol. 405 v°. Le lieutenant-général de Renty dit que le Roi n'a donné son portrait qu'aux villes de Flandre qui lui ont élevé des statues (19 juin). — Fol. 408. Plaintes à l'Intendant contre le Major qui s'est permis d'installer une boucherie aux casernes (24 juin). — Fol. 411-414. Désordres commis par des cadets rue Poitune : ils ont jeté dans la boue une statue de la Sainte-Vierge. Plainte au lieutenant-général qui transmet en Cour les procès-verbaux (24-28 juin). — Fol. 424. Cérémonie de la translation de la paroisse Saint-Donat en l'église Saint-Paul (17 juillet). — Fol. 430 v°. Panégyrique de Gauthiot d'Ancier par les Jésuites, dans l'église dont il est le fondateur (27 juillet). — Fol. 435. Nomination du conseiller Jean-Claude Franchet de

Cendrey comme lieutenant-général au bailliage de Baume : adieux et compliments. — Fol. 436 v°. Arrivée du comte de Duras, fils du duc ; visite et compliments. — Annonce du retour de l'Intendant et de l'Intendante : on enverra des commis à leur rencontre, et, en raison des chaleurs excessives, on leur adjonction un cuisinier avec de la glace pour leur offrir des rafraîchissements, là où ils dîneront (4 août). — Fol. 437. Ordre du marquis de Renty de procéder immédiatement au remplacement du conseiller Franchet, sans attendre le retour de l'Intendant : il recommande Linglois fils. Il consent à la remise de l'élection, mais sur la promesse qu'on tiendra compte de sa recommandation (5 août). — Fol. 440 v°. Rapport des commis envoyés au devant de l'Intendant et de sa femme : ils les ont rencontrés à Pin, et le rafraîchissement leur a été offert à Emagny (8 août). — Fol. 441. L'Intendant étant d'avis d'attendre la fin de l'année pour le remplacement du conseiller Franchet, le marquis de Renty s'incline (9 août). — Fol. 444. Arrivée du général de l'Oratoire : on l'envoie complimenter (12 août). — Fol. 448 v°. Bonnes paroles de l'Intendant au sujet du droit d'évocation des citoyens (18 août). — Fol. 450 v°. Autorisation aux Jésuites de donner des prix aux élèves de philosophie (21 août). — Fol. 452 v°. Messe de Saint-Louis aux Cordeliers. Invitation au repas à l'Hôtel de Ville adressée au marquis de Renty, à l'Intendant et au gouverneur M. de Clairans : trois fauteuils leur seront réservés (24 août). — Fol. 455. Félicitations à M. de Renty, nommé lieutenant-général des armées du Roi (30 août). — Fol. 457. Inventaire des titres de l'hôpital du Saint-Esprit par M. du Haultoy, procureur général de l'ordre de Saint-Lazare. Protestations du recteur du Saint-Esprit, appuyées par le magistrat (1er septembre). — Fol. 459-460 v°. Annonce de l'arrivée prochaine du duc de Duras : on enverra des députés à sa rencontre (4-6 septembre). — Fol. 462. Garde des vignes par les vignerons de la confrérie de Saint-Vernier. — Fol. 463. Compliment adressé à Saint-Vit au duc et à la duchesse de Duras, à Mme de la Meilleraye et au comte de Duras (9 septembre). — Fol. 464. Sommation à l'entrepreneur du pont de Bregille d'avoir à terminer son travail pour la Saint-Michel. — Fol. 465. Logement de l'ingénieur M. de L'Egoutail (11 septembre). — Fol. 466. Demande du duc de Duras pour qu'on lui aménage en écuries pour 40 chevaux des caves du Palais Granvelle. L'impossibilité de cet aménagement étant reconnue, on s'arrangera avec Mlle Banquier pour avoir la plus grande de ses écuries et une portion de son jardin. — Fol. 467. Grands dégâts commis dans les vignes par les soldats (13 septembre). — Fol. 468 v°. Traité avec Mlle Banquier pour la location de son écurie et d'une partie de son jardin : 50 écus blancs par an, plus l'exemption de logement des gens de guerre (15 septembre). — Fol. 469-471. Demande de Mme de Duras de l'écurie de la maison du sr Jaquelin, à Chamars, pour y installer la meute des chiens du duc : elle se contente d'une simple grange en la maison du sr d'Orchamps, à Chamars. — Fol. 470 v°. Compliments à Vauban sur son arrivée dans la cité et sa nomination de lieutenant-général des armées du Roi (16 septembre). — Fol. 471. Invitation de l'Intendant à la municipalité de ne pas se mêler du conflit des chevaliers de Saint-Lazare et des religieux du Saint-Esprit : celle-ci demande seulement la sauvegarde des enfants de l'hôpital (18 septembre). — Fol. 473 v°. Ban des vendanges fixé au 4 octobre : on avertira les chariots de la montagne. — Fol. 474. Devis pour les écuries du duc de Duras : environ 2.700 francs (22 septembre). — Fol. 478 v°. Table des matières du volume.